Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

SECTION FEDERALE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SFSDPEP)

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20
Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org

Montreuil, le 12 octobre 2015

Benoît Hamon récidive

CPGE nouvelle attaque après l'alerte de décembre 2013

Benoît Hamon a indiqué le 11 octobre au Grand Jury de RTL son intention de déposer un amendement au projet de budget 2016 afin de doubler l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves versée aux professeurs des écoles en prélevant 120 millions d'euros sur la rémunération des heures de colles en CPGE.

Si l'intention de M. Benoît Hamon était de revaloriser la carrière des professeurs qui sont en France parmi les plus mal payés d'Europe, il serait mieux avisé de revendiquer le dégel du point d'indice de la fonction publique, comme le revendique Force Ouvrière depuis cinq ans.

Par les fonctions qu'il a occupées, certes brièvement, à la tête du ministère de l'Education nationale, M. Hamon aurait dû comprendre que ce n'est pas en opposant les enseignants les uns aux autres que l'on fait progresser leur situation. Ceux qui s'y sont essayés, Claude Allègre en son temps et plus récemment Vincent Peillon, s'y sont cassé les dents.

Les professeurs de classe préparatoires effectuent un travail dont la qualité est reconnue par tous. Ils méritent mieux que les propos méprisants de leur ancien ministre ("*Il faut revoir les conditions de rémunération des professeurs de classes préparatoires, très bien payés pour être devant quatre élèves*").

A l'heure où le monde enseignant se mobilise contre la réforme du collège qui menace les enseignements disciplinaires, le caractère national de l'Education et la liberté pédagogique individuelle, il serait hasardeux pour le gouvernement d'engager les hostilités sur un nouveau front.

M. Benoît Hamon se montre du moins logique avec lui-même. Lorsqu'il était aux affaires, il a publié, au nom de la lutte contre les déficits budgétaires, le décret du 20 août 2014 qui amputait la rémunération des enseignants du second degré. Il souhaite aujourd'hui s'en prendre au traitement des professeurs de CPGE. Les intéressés ne le laisseront pas récidiver.

Ce n'est pas en appauvrissant Pierre que l'on enrichira Paul, mais en tournant définitivement le dos aux politiques d'austérité.